



Refus carte vtc merci

Par **Karimvaldemarne**, le **09/11/2024** à **13:16**

j'ai passé ma formation vtc en 2016 et je ne veux pas me donner ma carte car la loi a changé en 2017. J'avais fait une première demande et m'avais refusé à cause de mon casier. J'ai attendu 10 ans pour la redemander. Pour refaire ma demande, le casier s'efface automatiquement ou après un certain temps. On me dit que je dois faire un recours, ce qui a déjà eu lieu.

Par **Marck.ESP**, le **09/11/2024** à **17:06**

Bonjour et bienvenue

Saluer est une bonne habitude et c'est une règle que nous respectons sur ce forum.

Il en va de même au niveau de l'écriture, merci de faire un effort dans votre prochaine intervention.

En ce qui concerne l'effacement automatique du casier judiciaire, l'article R70 du Code de procédure pénale dispose que les fiches du casier judiciaire automatisé sont effacées dans plusieurs cas et nous ne connaissons rien de vos affaires.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802>

Avez-vous demandé l'effacement ?